

Règlement OLT TRAIL 2024

L'association OTB 12 (Olt Trail Bike 12) organise la 8ème édition de l'OLT'RAIL le dimanche 3 Mars 2024 à Livinhac-le-haut (12) avec deux trails de 15 et 28 km.

DÉFINITION DES ÉPREUVES

L'Olt'rail est une épreuve de course à pied de pleine nature empruntant des sentiers et des chemins plus ou moins escarpés situés au cœur de la Vallée du Lot.

Le départ et l'arrivée des différentes courses se déroulent à Livinhac-le-haut.

Plusieurs formules sont proposées, à savoir :

- ROCAS: Trail d'une distance de 28 km pour 1600 m de D+
- PICHOT: course nature de 15 km pour 700 mètres de dénivelé positif.

ROCAS est ouverte ouverte aux catégories Espoirs, Seniors et Vétérans licenciés ou non et PICHOT idem y compris la catégorie Cadets.

Pour les mineurs une autorisation parentale sera demandée.

Les épreuves se déroulent à allure libre, en un temps limité.

SEMI AUTONOMIE - RAVITAILLEMENTS

Chaque course se déroule en une seule étape et impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie). Cependant, plusieurs postes de ravitaillement seront disposés sur les différents parcours, à savoir :

- 2 ravitaillements sur ROCAS - parcours de 28 km
- 1 ravitaillement sur PICHOT - parcours de 15 km
- 1 ravitaillement à l'arrivée

Les différents postes de ravitaillement seront signalés sur la carte de chacun des parcours.

Important : Que ce soit sur les postes de ravitaillements ou en dehors, aucune assistance personnelle (en dehors des soins médicaux ou paramédicaux prodigués par les secouristes de l'organisation) ne pourra être apportée. De la ligne de départ à la ligne d'arrivée, le coureur devra se prendre en charge entièrement. Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur sur le parcours.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

L'usage des bâtons est libre. Cependant, le coureur qui souhaite les utiliser est obligé de partir avec et d'arriver avec. Il est formellement interdit de prendre, donner, reprendre ses bâtons auprès d'une autre personne, que ce soit sur ou en dehors des ravitaillements.

Toute aide extérieure entraînera une pénalité. Ceci dans le but de favoriser l'équité entre tous les coureurs.

INSCRIPTIONS

A - Les modes d'inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement par internet via notre partenaire "Chrono Cantagrel" via le site internet www.otb12.com.

Les inscriptions par internet seront clôturées le **samedi 2 mars 2024 à 18 heures**.

Les frais de dossier liés à l'inscription par internet facturés par notre partenaire "Chrono Cantagrel" ne sont en aucun cas remboursables par notre partenaire ou par l'association OTB12.

Dans la mesure du possible l'organisation informera le dépositaire de la demande de tout problème à l'enregistrement de l'inscription. Cette démarche se fera par courrier électronique uniquement.

Pour tout renseignements : oltrailbike@gmail.com ou au 06.14.98.42.90 ou 06.71.49.59.99

B - Les Tarifs

	Désignation	Tarifs
ROCAS	Trail 28 km – 1600 D+	25 €
PICHOT	Course nature 15 km – 700 D+	12 €

Tarifs comprenant l'organisation, la sécurité et les ravitaillements.

C - Clôtures des inscriptions

Les inscriptions par internet via "Chrono Cantagrel" seront clôturées le samedi 2 mars 2024 à 18 heures.

D - Préconisations

Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent rencontrer (dénivelé, mauvaises conditions météo, ...). Ceci nécessite donc de la part des coureurs, une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie afin de réussir ce type d'aventure individuelle. De plus nos parcours sont réputés très beaux mais difficiles.

VALIDATION INSCRIPTION

En l'absence d'un certificat médical valide, vous ne pourrez pas participer. *Information relative au Certificat médical : Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport, chaque participant doit impérativement joindre au présent bulletin d'inscription un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou sa copie.***

Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme pourront présenter à l'organisateur leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running ou le Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Les licences suivantes sont également acceptées :

- une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

Chaque participant pourra fournir ce document sur place au retrait des dossards. En l'absence de ces documents, le dossard ne pourra être retiré

ANNULATION INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé, à l'adresse suivante : OTB12 - 75 rue de la République - 12300 LIVINHAC le HAUT.

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
- en cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnités : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, **au plus tard le 18 Février 2024**. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve. En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription (hors frais annexes) se fera selon les conditions suivantes :

- Date de réception de la demande
- Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription. Avant le 18 Février 2024 = 100 %.
- Après le 18 Février 2024 aucun remboursement ne sera effectué.

PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes à l'inscription selon la réglementation et les limitations définies par la FFA (autorisation de distance selon l'âge du participant). L'organisation s'autorise à annuler sans remboursement, une inscription qui ne respecterait pas ces réglementations. Pour les mineurs, il est demandé une autorisation de la part du responsable légal.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET CONSEILLÉ - ASSISTANCE

Selon la réglementation FFA - Hors Stade 2019, voici la liste du matériel de sécurité pour toutes les courses prévues lors de l'Olt'Rail – 8ème Edition.

A - Equipement obligatoire

- Le matériel obligatoire pour le trail ROCAS de 28 km est le suivant :
 - le dossard
 - une réserve d'eau minimum de 0,5 litre
 - une réserve alimentaire
 - la fiche sécurité comportant les N° de téléphone d'urgence
 - une couverture de survie
 - un sifflet

- Le matériel obligatoire pour le trail PICHOT de 15 km est le suivant :
 - le dossard
 - la fiche sécurité comportant les N° de téléphone d'urgence

Un contrôle du matériel obligatoire est fait et l'organisateur interdira le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement.

B - Equipement recommandé

Le matériel recommandé et/ou conseillé (Liste non exhaustive) :

- un téléphone mobile
- une paire de gants (mitaine ou autre gants non complets, non acceptés)
- une veste imperméable

- un bonnet, bandeau ou équivalent (tour de cou accepté)
- des vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions météo

DOSSARDS

Les dossards seront à retirer muni d'une pièce d'identité avec photo le jour de l'épreuve à la salle des fêtes de Livinhac-le-haut à partir de :

- 8h00 pour le trail « ROCAS »
- 9h30 pour le trail « PICHOT »

Aucun dossard ne sera expédié par la Poste.

Le dossard sera disposé sur la poitrine, le ventre ou une jambe afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le port de ce dossard sur le sac n'est pas autorisé.

ENGAGEMENT PERSONNEL

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

DÉPART ET ARRIVÉE

Le départ et l'arrivée auront lieu depuis la salle des fêtes de Livinhac-le-haut pour :

ROCAS (28 km – 1600 D+) : 9h00

PICHOT (15 km – 700 D+) : 10h30

Un briefing est prévu 10 min avant chaque épreuve.

Des douches sont à disposition à la salle omnisport située à proximité immédiate du stade de foot.

POSTES DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT

Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours, et constitueront des lieux de pointage obligatoires pour les concurrents. A ce titre, le dossard doit être visible en totalité pendant toute la course.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard auront accès aux postes de ravitaillement.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à continuer l'épreuve.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, et pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours officiels qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations de secours en mettant en œuvre les moyens appropriés.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Nota : N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de votre équipement personnel.

TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- Le trail "ROCAS" (28 km – 1600 D+) : 6 heures
- Le trail "PICHOT" (15 km – 700 D+) : pas de limite

Il n'y a pas de barrières horaires prévues.

ABANDON

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche. Celui-ci invalidera définitivement son dossard en le récupérant et en inscrivant la mention "abandon".

Des navettes seront mises en place pour récupérer les coureurs ayant abandonné. Les coureurs qui abandonnent et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence, doivent rejoindre par leurs propres moyens un point de rapatriement dans les meilleurs délais.

PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 2 épreuves, les participants s'engagent à :

- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement la disqualification.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Notre manifestation traverse **deux zones naturelles d'intérêt Écologique Faunistique et Floristique** :

- ZNIEFF de type I de la Rivière Lot (partie Aveyron),
- ZNIEFF de type II de la Vallée du Lot.

Ces deux zones naturelles attestent de la richesse mais également de la fragilité des milieux traversés.

En s'inscrivant à l'une de nos trois épreuves, les coureurs et leurs accompagnateurs s'engagent :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper les sentiers
- respecter le balisage
- ne pas utiliser un moyen de transports
- ne pas jeter de déchets sur le parcours

Tout manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

MODIFICATIONS DES BARRIÈRES HORAIRES - ANNULATION

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ et le parcours des trois épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler sans préavis une ou les épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

En cas d'annulation d'une ou des deux courses, les coureurs ne pourront prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

ASSURANCE - RESPONSABILITÉ

• Responsabilité civile :

L'association OTB12 affiliée à la CDCHS de l'Aveyron, est assurée pour sa responsabilité civile par GROUPAMA D'OC (contrat pour les activités exclusivement liées à l'organisation de courses pédestres, conformément à la législation en vigueur)

• Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. La responsabilité de l'association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification, par décision médicale ou sur décision du Directeur de Course.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

• Pour les 2 courses :

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée à Livinhac-le-haut seront classés.

Pour chaque course, un classement général homme et femme sera établi.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves (Espoir, Senior, Vétéran1, Vétéran2 et Vétéran3).

Seront récompensés, les 3 premiers des classements scratch homme et femme. Chacun recevra un panier garni (valeur environ 30 €).

Pour se faire un podium sera réalisé.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'OLT'RAIL 2024 entraîne l'acceptation sans réserve par chaque concurrent du présent règlement de la course publié par l'organisation, consultable sur le site internet www.otb12.com.

Chaque concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

La signature de la feuille de départ à la remise du dossard est obligatoire. Elle entraîne l'acceptation du règlement 2024 des deux courses dans son intégralité.

Président OTB12

Yvon Borrot